



P. D. M. de Sambrean écrit aussi à la Haye sur ce  
même sujet du Principal. qu'on ne s'en mette point  
à peine. La chose n'est pas claire, mais il n'est pas  
que la décision de Vienne de Hollande. Il sera bien que  
vous le rapportiez aussi aux Consuls ~~qui~~ que c. A de  
là que je ~~l'attends~~ nous la devons attendre.

Le Douzième Aoust mil six cents soixante un Messieurs  
Les Gens du Bureau des Domaines et finances de Son Altesse  
procedans à la visite desd<sup>ts</sup> Domaines à l'entrée de la présente ferme,  
avec les Commis des Vieux et nouveaux fermiers, et les Experts  
pris par les parties.

Et estans paruenus à la fin à l'endroit de la draye descendans  
de la gardiolle auons treuvé la ceinture de la palud de Courthoron  
presque comblée de Sable que la rapidité des eaux descendantes des  
collines voisines y ont emmené, Sur quoy le Sieur Calineau nous a dict  
que les eaux que nous auons treuues cy dessus croupissantes, et sans  
cours le sont a cause du Sable qui est en cest endroit qui les  
empesche d'auoir leurs cours, et demande que le tout soit reparé,  
et que nous ayant obligé de monter le long le long de lad<sup>te</sup> draye  
pour veoir d'ou provient ce defect, sommes paruenus au Chemin tendant  
à Bedarrides, et la auons treuue un grand creux que les eaux ont  
faict despuis quatre ans comme Jean De Lestre, et Jaques Requier nous  
ont dict à l'entrée de lad<sup>te</sup> draye, à l'angle de la Terre de Francois  
Sinard, ayant arraché et abattu un des gros meuriers de S. A.  
plantés au bord de lad<sup>te</sup> draye, lequel creux attire les eaux de tous  
les pendans, et collines voisines, Lesquelles venants à s'assembler  
dans icelluy se jettent apres avec grande impetuosité dans lad<sup>te</sup>  
palud par le moyen d'un fosse, qui est le long de la Terre dud<sup>t</sup>  
Sinard à l'endroit du pont estant sur lad<sup>te</sup> ceinture joignant  
led<sup>t</sup> Chemin, Et ayant bien considéré cest endroit, et faict  
considerer auid<sup>ts</sup> experts, auons treuue de l'aduis d'iceux que led<sup>t</sup>  
dommage se pourra eviter en faisant une bonne muraille de  
quatre pens de spiteur despuis l'angle de la Terre dud<sup>t</sup> Sinard  
jusqu' à environ deux cannes au dehors, Et l'autre bord de lad<sup>te</sup>  
draye estant du costé de la Terre de Jean Sinard, et soustenant

lad<sup>le</sup> muraille par derrière avec terre ou sable, et creusant le —  
chemin environ cinq ou six cannes de longueur le long de la —  
Terre dud<sup>t</sup> Jean Linard, qui est l'ancien Canal par lequel les d<sup>s</sup> —  
Eaux se souloyent derrière comme les d<sup>s</sup> De Lestre et Requien —  
nous ont dict, et par ce moyen les d<sup>s</sup> eaux pourroyent estre detournées —  
de lad: palud

Appert plus aplain à l'Original  
Et est signé

Saurin.

En vertu de la présente que je despêche par ordre et authorisation —  
expresse de S. A. Madame la Princesse Douairière, en qualité de —  
Patrice de S. A. Monseigneur, et Regente de la Principauté d'Orange —  
les fermiers du Domaine dud<sup>t</sup> Orange payeront à ceux qui auront —  
travaillé à la susdite réparation de la Palud de Courtheron, les Sommes —  
de Deniers, que par leurs Comptes on trouvera leur competer, Et en —  
faisant paroistre d'icel<sup>s</sup> paiements par acquits authentiques joints à celtz —  
iceux leur seront valides sur les quartiers de leur ferme, comme de raison,  
Fait à Paris le 30. de Mars 1663.

Handwritten text, possibly a signature or stamp, located in the lower right quadrant of the page. The text is faint and appears to be written in a cursive or stylized script.

1655  
1655